

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au foyer Raymond Mondon, après convocation légale en date du six avril deux mil vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, Maire.

PRESENT(E)S : A. CORZANI, L. GERARD, L. VIGO, S. MILIADO, N. OREILLARD, G. KEFF, G. LINTZ, L. BAGGIO, E. BERGE, R. METZINGER, M. CROCENZO, M. FOURIE, I. WOLFF, K. BENMERIEM, V. IERARDI, D. RICHTER, A. GAYSSOT, D. PATERI, S. ATMANI.

ABSENTES REPRESENTEES : P. FRANGIAMORE par N. OREILLARD, F. BERG par L. GERARD, S. LUCCHESI-PALLI par L. BAGGIO.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : J. CARRARO, A.M. SPATARO.

ABSENT(E)S : E. KOZLOWSKI, S. BALAIAN, P. MOSCATO, P.A. THIEBAULT, S. RADJEF.

Monsieur le Maire ouvre la séance, donne lecture des pouvoirs.

Il sollicite une candidature à la fonction de secrétaire de séance, acceptée par M. Stéphane MILIADO.

Il entre dans l'ordre du jour.

1- FINANCES

1.1- Vote des comptes de gestion 2020

Monsieur le conseiller délégué aux finances explique que, du fait du principe de séparation de l'ordonnateur (le maire) et du comptable (le percepteur-trésorier municipal), le bilan d'un exercice budgétaire est composé de deux documents, le compte de gestion établi par le comptable, et le compte administratif, établi par le maire. Les chiffres de ces deux documents doivent être concordants et c'est le cas, aussi bien pour le budget principal, que pour les budgets annexes.

A l'unanimité, et après avis favorable de la commission des finances du 29 mars 2021, le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2020.

1.2- Vote des comptes administratifs 2020

Mme la Directrice Générale des Services donne lecture des chapitres des comptes administratifs et indique que la commission des finances du 29 mars 2021 a émis un avis favorable à l'ensemble des documents financiers présentés.

Monsieur le Maire rappelle le contexte compliqué de l'année 2020 avec la crise sanitaire, événement exceptionnel auquel personne ne s'attendait et qui a généré des troubles, de l'angoisse et surtout un ralentissement de la vie humaine. L'année 2020 a été également marquée par le renouvellement du conseil municipal. Malgré les difficultés, tout le monde s'est mobilisé pour amorcer le programme de la nouvelle Municipalité. L'étude des comptes administratifs démontre la qualité de la gestion budgétaire.

Monsieur le Maire quitte la salle et cède la présidence au premier adjoint, élu à l'unanimité. Ce dernier soumet les documents aux votes qui s'établissent ainsi :

- Budget principal : unanimité
- Budget de la maison médicale : unanimité
- Budget de l'Hermitage : unanimité
- Budget du cinéma Casino : unanimité
- Budget du Pôle santé : unanimité.

1.3- Affectation des résultats

Monsieur le conseiller délégué aux finances explique qu'après le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs, il convient d'entériner les résultats de chaque budget et de les affecter sur le budget 2021. Les excédents de fonctionnement doivent prioritairement couvrir les éventuels déficits d'investissement, restes-à-réaliser inclus. Il est proposé au conseil d'affecter les résultats 2020 comme suit :

Sur le budget principal : alors que la section de fonctionnement présente un excédent de 610 866.77 € et la section d'investissement un déficit corrigé de 308 562.96 €, il est proposé d'affecter 308 562.96 € à la section d'investissement (cpte 1068) et de conserver le reliquat en excédent reporté de la section de fonctionnement, soit 302 303.81 € (cpte 002).

Sur le budget de la maison médicale : alors que la section de fonctionnement présente un excédent de 23 368.49 € et la section d'investissement un déficit corrigé de 21 344.37 €, il est proposé d'affecter 21 344.37 € à la section d'investissement (cpte 1068) et de conserver le reliquat en excédent reporté de la section de fonctionnement, soit 2 024.12 € (cpte 002).

Sur le budget du pôle santé : alors que la section de fonctionnement présente un excédent de 94 121.53 € et la section d'investissement un déficit corrigé de 91 333.03 €, il est proposé d'affecter 91 333.03 € à la section d'investissement (cpte 1068) et de conserver le reliquat en excédent reporté de la section de fonctionnement, soit 2 788.50 € (cpte 002).

Le Maire rappelle que la maison médicale et les espaces Corradini et Marie Curie font la fierté de la ville et c'est ce socle solide de personnels soignants qui permet d'avoir un centre de vaccination de qualité. Les choix des anciennes municipalités de créer ces structures sont aujourd'hui probants.

Sur le budget du cinéma Casino : alors que la section de fonctionnement présente un excédent de 8 440.15 € et la section d'investissement un déficit corrigé de 5 120.47 €, il est proposé d'affecter 5 120.47 € à la section d'investissement (cpte 1068) et de conserver le reliquat en excédent reporté de la section de fonctionnement, soit 3 319.68 € (cpte 002).

Sur le budget du quartier Hermitage, la procédure d'affectation du résultat ne s'applique pas (comptabilité particulière à ce type de budget).

Propositions acceptées à l'unanimité.

1.4- Vote des budgets primitifs 2020

Après avis favorable de la commission des finances en date du 29 mars 2021, la Directrice Générale des Services donne lecture des chapitres du budget principal.

Monsieur Vigo, 3^{ème} adjoint, relève que les propositions budgétaires examinées montrent la volonté clairement affichée de maintenir au plus juste les dépenses publiques et la détermination très forte de continuer à investir pour le mieux-être des Joviciens. « Dans une ville comme la nôtre avec les moyens qui sont les nôtres, nous sommes obligés et ce, depuis longtemps, d'avoir une gestion rigoureuse des finances communales. Avec obstination, nous nous efforçons chaque année de stabiliser voire diminuer nos dépenses de fonctionnement ; dans les services, chaque euro dépensé est justifié. Des efforts conséquents ont été effectués pour permettre une baisse sensible de la consommation d'énergie sans pour autant en maîtriser le coût car nous sommes tributaires des prix fixés par l'Etat. La masse salariale à Joeuf est aujourd'hui en deçà des valeurs constatées sur les villes de même strate. Cet effort important doit être salué mais nous devons aussi être très attentifs à ce que les services aux Joviciens soient toujours rendus de manière positive.

Pour cette année difficile où le virus complique la tâche de chacun, et en particulier de toutes les associations, notre ville a décidé de faire preuve de solidarité en décidant de ne pas baisser les subventions.

Pour les recettes de fonctionnement, l'excédent reporté est de 302 303.81 €. C'est un bon résultat, supérieur à celui des années précédentes, mais celui-ci aurait du être meilleur si OLC avait tenu ses promesses.

La légère augmentation des dotations de l'Etat ne doit pas faire oublier les plus de 400 000 € de perte de ces dernières années.

Comme chaque année, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale des Joviciens. »

Après avoir rappelé les principaux investissements 2021 bénéficiant d'un fort taux de subventionnement et annoncés lors du Débat d'Orientations Budgétaires, Monsieur Vigo conclut ses propos en qualifiant le budget principal de sérieux, ambitieux et solidaire, le tout avec un encours de la dette inférieur aux villes de même strate. Pour autant, la ville est fortement dépendante des dotations de l'Etat, il faut donc rester vigilant.

Pour le Maire, le budget principal 2021 est un budget de confiance et d'ambition.

De confiance, car la Municipalité travaille à une véritable dynamique sociale. La vitalité générée par les associations constitue un socle précieux, certainement unique vu son dimensionnement à Joeuf. En maintenant le niveau de subventionnement, c'est un message de confiance en direction des nombreux bénévoles et adhérents. Les associations constituent un point d'appui formidable pour le projet et l'attractivité de la ville.

Le Maire exprime également sa confiance dans la capacité de l'ensemble des services à se mobiliser et leur rend hommage.

Il exprime sa confiance dans la capacité de la Municipalité à trouver les moyens d'assumer, avec plus de sérénité et en totale transparence, les missions qui lui sont dévolues.

La confiance avec OLC devra être restaurée suite au non respect de l'engagement pris. Elle ne pourra passer que par le rassemblement de toutes les communes du territoire avec une volonté de dégager des pistes de travail visant à l'équité.

Au-delà de la confiance, ce budget est un budget d'ambition car il est solidement structuré et l'année 2021 sera marquée par le démarrage des projets qui sont chers à la Municipalité et qui sont portés sur l'avenir ; musée du football, musée Cialfi, poursuite de l'aménagement de la butte de Ravenne, agrandissement de la plaine de jeux et acquisition du food truck, aménagement de la porte de Franchepré et des locaux de l'EVS.

Le budget est ambitieux car il permet, dès cette année, de réaliser un certain nombre de dispositifs. Plus de 1.4 millions d'euros sont consacrés à l'investissement en 2021 avec une très grande diversité d'intervention. Incontestablement, ce budget porte sur l'avenir, le tout avec un emprunt de 300 000 € qui concourt à un désendettement.

En conclusion, le budget 2021 est solide et serein ; pour autant, il ne faut pas baisser la garde.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif du budget principal de la ville.

La Directrice générale donne lecture des chapitres des quatre budgets annexes (maison médicale, pôle santé, quartier de l'Hermitage et cinéma casino).

Monsieur le Maire profite de l'examen du budget primitif du cinéma Casino pour rappeler l'importance du domaine culturel. Quand les choses vont mal, les villes peuvent être tentées de faire des économies dans ce domaine. Or, cela n'a jamais été le choix à Joeuf, car la culture est fondatrice d'une identité et contribue à l'épanouissement individuel. Ces valeurs doivent être soutenues et c'est le cas avec le maintien du cinéma Casino.

Les quatre budgets annexes sont approuvés à l'unanimité.

2- MOTION

2.1- Motion pour le maintien des commissariats de police de Conflans-en-Jarnisy et de Val-de-Briey

La publication récente du "Livre blanc de la sécurité intérieure" rend compte de la volonté de l'Etat de redéployer les services de forces de l'ordre, au niveau national. L'une des propositions prévoit notamment de confier un territoire aux services de gendarmerie si celui-ci ne dépasse pas les 30 000 habitants.

Au moment de la fusion des commissariats de Joeuf et de Briey, l'effectif total rassemblait 84 policiers. Ils ne sont plus aujourd'hui que 34. En toute logique, l'occupation du périmètre de la circonscription est réduite, les délais d'intervention sont prolongés, et l'ensemble du dispositif de maintien de l'ordre du secteur s'en trouve fragilisé, voire dégradé.

Il est admis, par les services de Police Nationale eux-mêmes, qu'un minimum de 42 agents soit nécessaire pour un fonctionnement basique du commissariat. Nous pensons, pour notre part, que ce chiffre est bien en-deçà de celui qui convient, au regard des besoins rencontrés. Les propositions du "Livre blanc de la sécurité intérieure" ne feraient que réduire encore le champ et les capacités d'actions des forces de l'ordre, alors même que ces dernières, pourtant déjà insuffisantes, devraient être renforcées.

Les deux circonscriptions de Police de Conflans-en-Jarnisy et de Val-de-Briey couvrent une population de près de 50 000 habitants, les tenant éloignés du seuil des 30 000 habitants évoqués par le "Livre blanc". Ces deux territoires se caractérisent en outre par des pôles fortement urbanisés nécessitant des interventions tant diurnes que nocturnes qui relèvent naturellement, et de fait, d'un service de police plutôt que de gendarmerie.

Par ailleurs, une police de proximité, compétente en matière d'actions de prévention et de sécurité, est la seule manière de proposer un service efficace, équitable pour toutes nos

populations, ainsi que des capacités d'intervention en accord avec les constats préfectoraux de hausses, en 2019 et sur l'ensemble du Département, de la délinquance générale (+1,8%), des cambriolages (+8%) et des violences physiques (+5%).

Enfin, ce "Livre blanc" suggère de compenser le désengagement de la Police Nationale par le développement des forces de Police Municipale. Or, les missions et les objectifs poursuivis par la Police Municipale, quoique complémentaires avec ceux de la Police Nationale, sont totalement différents, à bien des égards.

C'est pourquoi :

Considérant les propositions du "Livre blanc de la sécurité intérieure", et notamment de son article I.1.3 qui prévoit un redéploiement des forces de l'ordre en supprimant les commissariats de police pour les villes de moins de 30 000 habitants ;

Considérant que sur le territoire d'Orne Lorraine Confluences, seuls deux commissariats subsistent à l'heure actuelle, celui de Conflans-en-Jarnisy dont le périmètre compte environ 20 000 habitants, et celui de Val-de-Briey qui couvre un secteur de près de 28 000 habitants ;

Considérant le caractère essentiel des enjeux de sécurité et de tranquillité publiques dans le quotidien de nos administrés, et la nécessité impérieuse du maintien d'un service de sécurité publique sur notre territoire pour lutter contre la criminalité et assurer l'ordre public ;

Considérant l'efficacité d'un service de Police Nationale de proximité ;

Considérant le caractère non commutable des forces de Police Nationale et de Police Municipale ;

Considérant l'inquiétude légitime de voir le territoire de la Communauté de Communes OLC, et plus particulièrement celui de la Vallée de l'Orne désertés par les services de Police Nationale ;

Considérant la réalité des chiffres de la délinquance, sous ses différentes formes ;

La Ville de Joeuf exprime son total désaccord avec les propositions rédigées dans le "Livre blanc de la sécurité intérieure".

Elle s'opposera à toute tentative de fermeture ou de réduction de l'activité des commissariats de Conflans-en-Jarnisy et de Val-de-Briey, qui serait effectuée au nom d'une logique purement comptable de réduction des dépenses publiques, en menaçant l'existence même de services publics indispensables à nos populations et au bon développement de notre cité.

Motion acceptée à l'unanimité.